

# DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## COMMUNE DE PLUVIGNER

### Lotissement : 48 lots

### Lotissement "Le Vorlen"

Arrêté de lotir n° PA 056 177 21 T0001 du 17.08.2021  
 Arrêté modificatif n° PA 056 177 21 T0001 M01 du 19.04.2022 et M02 (en cours d'instruction)

## PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat."

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

Plan de situation (sans échelle)



LOT N° : 5

Superficie réelle : 342 m<sup>2</sup>

Réf. Cadastre : Section AD n° 661

Surface de plancher : 180 m<sup>2</sup>

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

Ordre des Géomètres-Experts  
 SELARL NICOLAS ASSOCIÉS  
 David NICOLAS - N° Inscription à l'ordre 05144  
 Immeuble Océania - Porte océane 2  
 23 Rue du Danemark - 56400 AURAY  
 Tél : 02 97 24 12 37 - Email : aury@sarlnicolas.fr

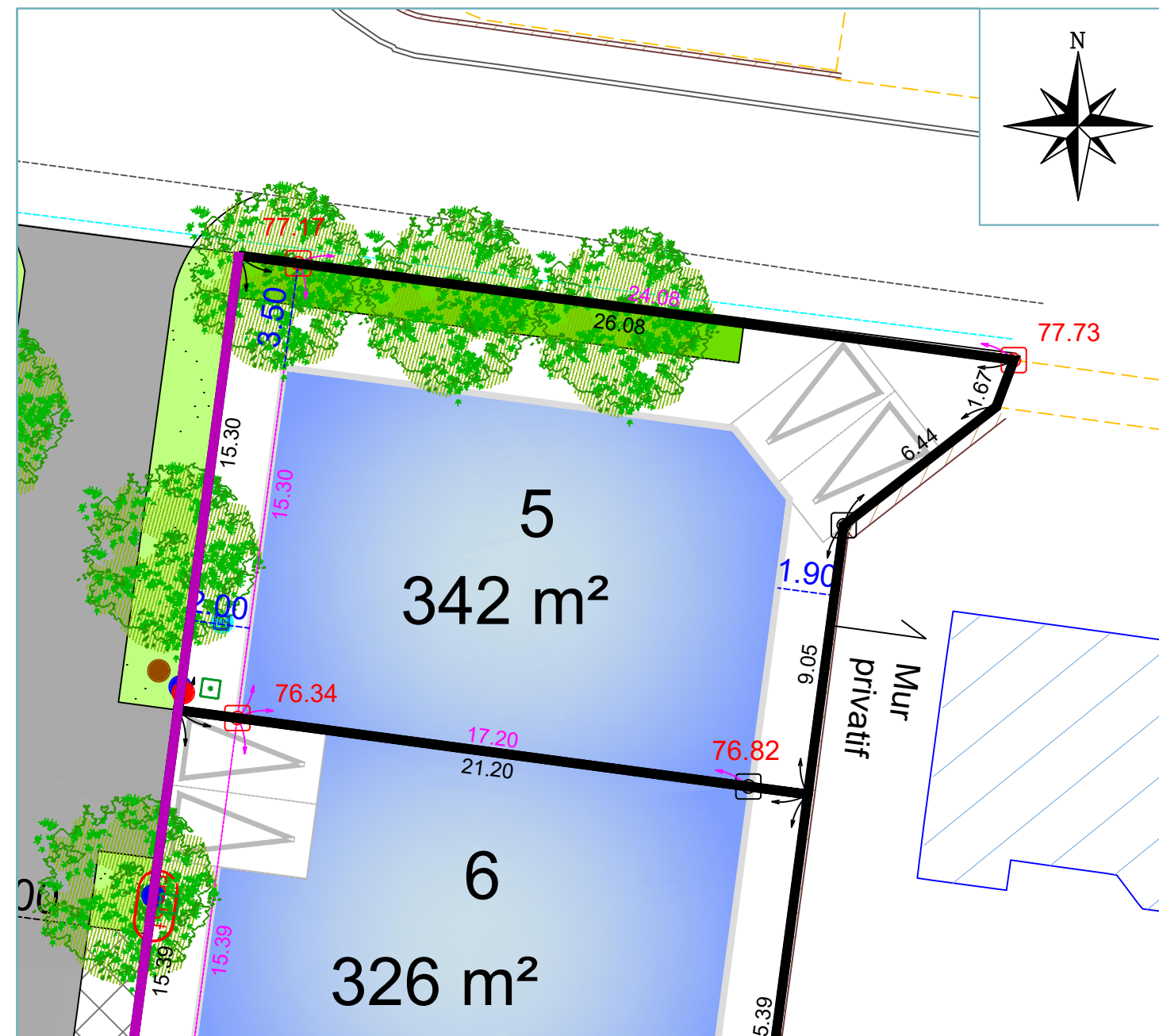
Dressé le 30.03.2023

Modifié le 28.07.2023

Dressé par R. EZANNIC et T. LEROUX

Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)

Référence : A21-066



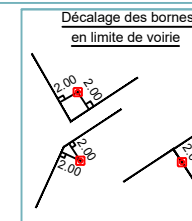
Echelle : 1/200

### LEGENDE

PERIMETRE DU LOTISSEMENT	CHEMIN PIETON	AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES
ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES	CHEMIN PIETON (revêtement carrossable type bicouche)	SERVITUDE DE PASSAGE RESEAU EP
ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS D'ACCESSION AIDEE	ESPACE PAYSAGER	SERVITUDE DE PASSAGE RESEAU EU (position indicative en fonction du permis de construire)
ZONE CONSTRUCTIBLE LOGEMENT LOCATIF AIDE	TALUS BOCAGER EXISTANT A CONSERVER (PLU) EN ESPACE PRIVATIF	SERVITUDE DE PASSAGE PIETON A REALISER DANS LE CADRE DE LA VENTE ET DU PERMIS DE CONSTRUIRE A VENIR
ZONE D'ACCROCHE D'1/3 MINIMUM DE LA FACADE	TALUS BOCAGER A CONSERVER (PLU) EN ESPACE COMMUN	LONGRINES
VOIRIE PARTAGEE	ARBRE EN CEPEE A PLANTER (position indicative)	NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)
STATIONNEMENT	HAIE BOCAGERE A PLANTER (position indicative)	HAIE ARBUSTIVE EXISTANTE A CONSERVER (position indicative)
PLACETTE	ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privatives en dehors du garage)	ARBRE EXISTANT A CONSERVER (position indicative)

### PRINCIPE DE BORNAGE

- 4.61- Cotation de lot
- 4.61- Cotation entre borne
- 124.54 Point nivelé
- Borne nouvelle
- Borne existante
- Borne à positionner



### LEGENDE DES RESEAUX

- BRANCHEMENT ELECTRIQUE
- BRANCHEMENT TELECOM
- BOITE DE BRANCHEMENT E.U.
- BOITE DE BRANCHEMENT E.P.
- BRANCHEMENT AEP
- COFFRET RMBT
- CANDELABRE
- ARBRE DE HAUTE-TIGE A PLANTER (position indicative)
- COTATION ZONE CONSTRUCTIBLE
- COTATION VOIRIE
- MUR EXISTANT

La position des branchements est issue des plans de recollements